

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE
PARTENARIAT
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE
LAVAL AGGLOMÉRATION ET
L'ASSOCIATION FRANCE TERRE D'ASILE (FTDA)**

Entre les soussignés :

La **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL**,

1, place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

ci-après dénommée Laval Agglomération
et représentée par son Président, **Monsieur Florian BERCAULT**,

d'une part,

Et

L'ASSOCIATION FRANCE TERRE D'ASILE (FTDA)

24, rue Marc Seguin
75018 PARIS

ci-après dénommée l'association FTDA
et représentée par sa Directrice Générale, **Madame Delphine ROUILLEAULT**,

d'autre part,

En application de la convention pluriannuelle du Bureau Communautaire du 17 octobre 2022 enregistrée au Rang des Actes de Laval Agglomération sous le n°167/2022, le montant de la subvention attribuée par Laval Agglomération doit faire l'objet, chaque année, d'un avenant.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2023, Laval Agglomération attribue à l'Association France Terre d'Asile (FTDA) une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) pour 1 ETP.

ARTICLE 2 : Le règlement de la subvention interviendra selon les procédures comptables en vigueur, en 2 fois, à savoir :

- ◆ **50 %** de la subvention à la signature du présent avenant signé,
- ◆ **50 % en juin 2024 après fournitures des pièces suivantes :**
 - le rapport d'activité et la fiche synthétique de l'année 2023, objet du présent solde (fiche à renseigner avec les indicateurs de suivi / d'activité menées spécifiquement sur le territoire de Laval Agglomération)
 - le compte de résultat et le bilan financier de l'année 2023, objet du présent solde,
 - la fiche de poste ou « le contrat de travail » de l'agent concerné et tout document relatif à son temps de travail,
- ◆ FTDA s'engage à adresser à Laval Agglomération le bilan financier, le compte de résultats et le rapport d'activité.

ARTICLE 3 : Les autres mentions portées dans la convention restent inchangées.

Établi en deux exemplaires originaux

À Laval, le

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération de LAVAL,
d'Asile
et par délégation,
la Vice-présidente**

**La Directrice Générale
de l'Association France Terre**

Sylvie VIELLE

Delphine ROUILLEAULT